

**DECRET N° 2006-468 DU 07 SEPTEMBRE 2006**

Accordant la nationalité béninoise  
à Monsieur Antoine Boulos IMAD.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-395 du 31 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, chargé des Relations avec les Institutions ;
- Vu** le décret n° 2004-94 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Vu** la requête de Monsieur Antoine Boulos IMAD et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Ministre de la Justice, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 août 2006 ;

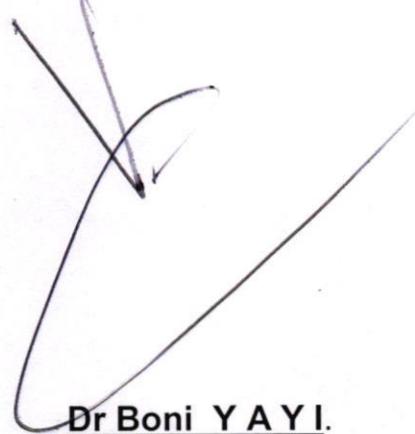
**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La nationalité béninoise est accordée à Monsieur Antoine Boulos IMAD né le 17 décembre 1961 à Alzara (Liban) fils de IMAD Boulos et de INOUSSA Dalal.

**Article 2**: Le Ministre de la Justice, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

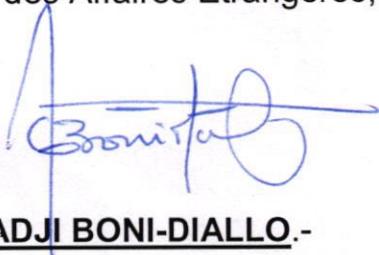
Fait à Cotonou, le 07 septembre 2006

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.

Le Ministre des Affaires Etrangères,



Mariam ALADJI BONI-DIALLO.-

Le Ministre de la Justice chargé des  
Relations avec les Institutions, Porte-  
Parole du Gouvernement,



Me Abraham ZINZINDOHOUE

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MJCRIPPG 4 MAE 4 AUTRES MINISTERES 20 AMBASSADE BENIN /GHANA 2 DGBM-DCF-DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSN - IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESE 1 JO 1.